

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/146 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LA CREATION DE LA RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE DU VAL D'ESE (COMMUNE DE CIAMANACCE)

---

#### SEANCE DU 27 JUILLET 2012

L'An deux mille douze et le vingt-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème Partie,
- VU** le Code de l'Environnement,
- VU** la délibération n° 05/278 AC de l'Assemblée de Corse portant sur la procédure d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage en Corse,

- VU** l'arrêté n° 06.06 CE du Conseil Exécutif relatif à l'institution et au fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage en Corse,
- SUR** demande du Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) Sanglier Haut Taravo,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DEMANDE** la création de la réserve de chasse et de faune sauvage du Val d'Ese (sise pour partie en forêt territoriale).

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ARTICLE 3 :**

**DESIGNE** la Fédération Départementale des Chasseurs de la Corse-du-Sud gestionnaire de la future réserve de chasse et de faune sauvage du Val d'Ese.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 juillet 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**A N N E X E**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Création d'une réserve de chasse et de faune sauvage en forêt territoriale sur la commune de Ciamanacce**

Ci-joint en annexe :

- Fiche d'identité de la réserve de chasse et de faune sauvage du Val d'Ese en projet

En avril 2005 l'Assemblée de Corse a adopté la procédure d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage en Corse conformément à l'article L. 422-27 du Code de l'Environnement. Aujourd'hui, c'est donc à la Collectivité Territoriale de Corse que revient la responsabilité de créer, de modifier ou d'abroger les réserves de chasse et de faune sauvage.

La mise en réserve se fait, la plupart du temps, à l'initiative des associations locales de chasse ou des fédérations départementales des chasseurs

C'est dans ce cadre que le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) Sanglier Haut Taravo a sollicité l'Office de l'Environnement de la Corse pour la création d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur la commune de Ciamannacce.

La future réserve, d'une superficie d'environ 530 hectares, est située sur des terrains appartenant à la commune de Ciamannacce et à la Collectivité Territoriale de Corse (forêt territoriale de Punta Niella) (voir annexe).

Ce territoire présente des habitats naturels, une faune et une flore dont l'intérêt écologique et la valeur patrimoniale sont reconnus au travers de plusieurs types de protections réglementaires et inventaires (voir annexe).

La création d'une réserve de chasse et de faune sauvage permettra de participer à la mise en valeur d'un site remarquable en créant des conditions pour un développement cynégétique harmonieux et en adéquation avec un écosystème exceptionnel.

Conformément à la délibération n° 05/62 AC de l'Assemblée de Corse et à l'arrêté n° 05.38 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse, ce sont les détenteurs du droit de chasse, en l'occurrence la CTC et le GIC sanglier, qui doivent faire la demande de mise en réserve du territoire.

La commune de Ciamannacce, propriétaire d'une partie des terrains, a, d'ores et déjà, donné son autorisation pour la création de cette réserve.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- de demander la mise en réserve de chasse et de faune sauvage d'une partie de la forêt territoriale de Punta Niella

- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer tous documents se rapportant à cette affaire

- de désigner la Fédération Départementale des Chasseurs de la Corse-du-Sud comme gestionnaire de la réserve.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.